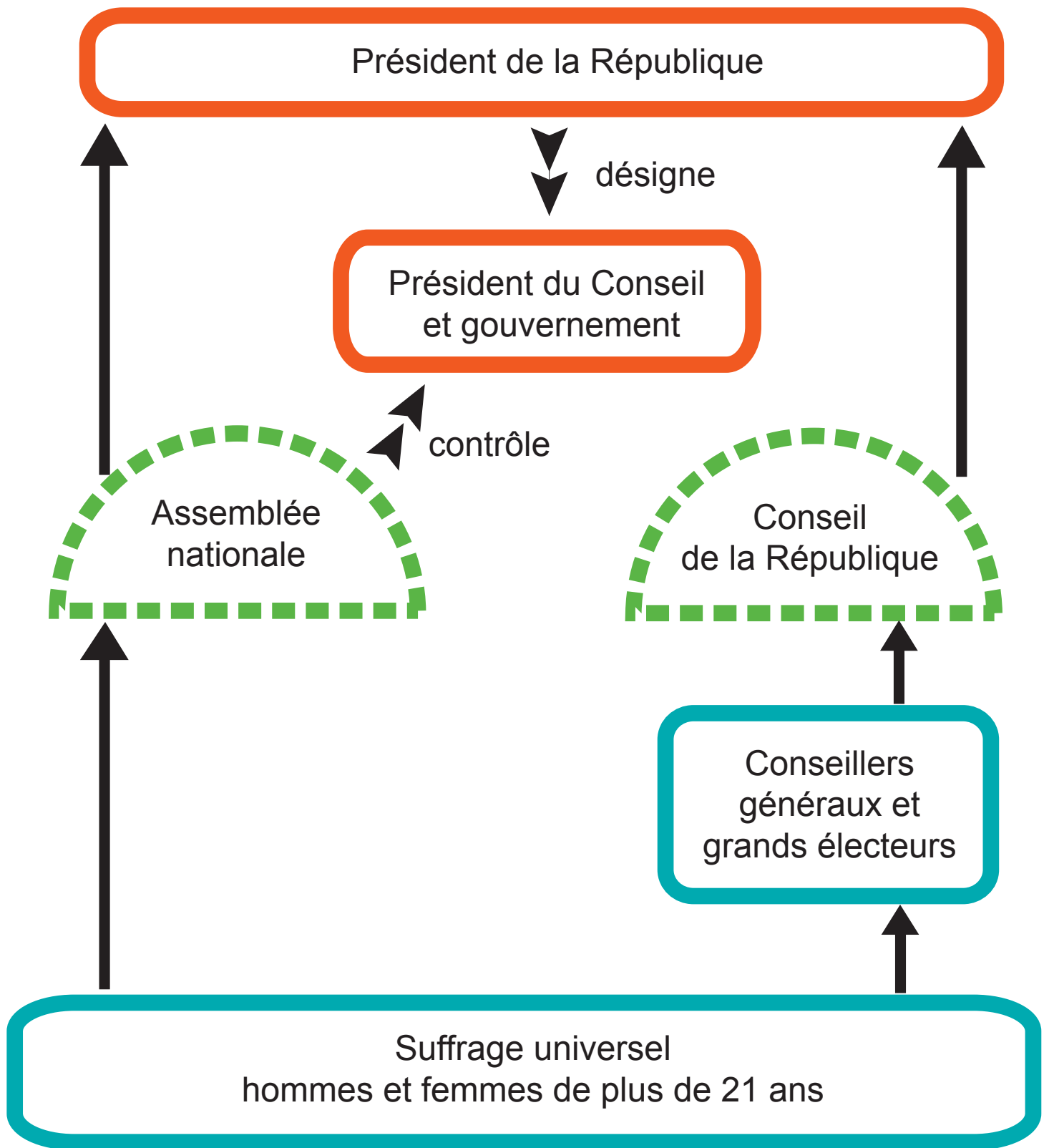


Constitution de la IV^e République (octobre 1946)

L'organigramme se lit de bas en haut. Il comprend six encadrés reliés par des flèches. On distingue deux types de flèches : une flèche constituée d'un trait surmonté d'une pointe désignant l'acte d'élection et une autre flèche sans trait, avec plusieurs pointes. À sa droite, une indication sur le document lui-même précise la nature du pouvoir. Pour le relief, on repère trois types d'encadrés : les deux encadrés les plus bas sont délimités par un double trait, ceux du milieu par un trait en pointillés (pouvoir législatif) et les deux en haut de la page par un trait épais (pouvoir exécutif).

Constitution de la IVe République (octobre 1946)



Constitution de la IV^e République (octobre 1946) (légende)

 Pouvoir exécutif

 Pouvoir législatif

 autres

 Élection

 Pouvoir lié à la fonction